

**ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT
RIVE DROITE DE BAMAKO
GROUPE SCOLAIRE BIASSON
DEMBELE
Composition du BAC BLANC
Comité pédagogique de philosophie**

Année Scolaire 2021-2022

Epreuve de Philosophie

Série : TSS

Durée : 4h Coef : 04

L'apprenant traitera l'un des sujets au choix

SUJET1 : Les peuples dans la quête de la liberté sont déterminants dans la consolidation de leur souveraineté.

Faut-il admettre que les luttes pour la souveraineté menacent l'Etat ?

SUJET2 : L'homme se détermine par les rapports sociaux en tant qu'être de nature et de culture.

Faut-il dire que la société dénature l'homme ou qu'elle l'humanise ?

Sujet 3 : Lis le texte suivant et dégage son intérêt philosophique à partir de son étude ordonnée.

Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir. De là le droit du plus fort ; droit pris ironiquement en apparence, et réellement établi en principe.

Mais ne nous expliquera-t-on jamais ce mot ? La force est une puissance physique ; je ne vois point quelle moralité peut résulter de ses effets. Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence. En quel sens pourra-ce être un devoir ?

Supposons un moment ce prétendu droit. Je dis qu'il n'en résulte qu'un galimatias (discours confus) inexplicable. Car sitôt que c'est la force qui fait le droit, l'effet change avec la cause ; toute force qui surmonte la première succède à son droit. Sitôt qu'on peut désobéir impunément on le peut légitimement, et puisque le plus fort a toujours raison. Or qu'est-ce qu'un droit qui périclète quand la force cesse ? S'il faut obéir par force, on n'a pas besoin d'obéir par devoir, et si l'on est plus fort forcé d'obéir, on y est plus obligé. On voit donc que ce mot de droit n'ajoute rien à la force ; il ne signifie ici rien du tout.

Rousseau, Du Contrat Social, p.7.Volland (Egalement Du Contrat Social, p. 65,

BORDAS)